

Cash Converters tente de reconquérir la France

La saga du spécialiste de la vente de produits d'occasion se poursuit. La décision du liquidateur judiciaire est imminente.

Luc Cardet

Lancée en 1995 en France, la société australienne de franchise compta jusqu'à 96 magasins dans notre territoire avant de déposer le bilan en juillet 2000, et être placée en liquidation judiciaire. Aujourd'hui, trois structures différentes réclament la propriété de la licence.

La première, la moins intéressée, est constituée par d'anciens cadres de la société qui se sont regroupés autour de 14 magasins afin de créer une société concurrente : *Easycash*. "L'enseigne était le seul actif concret restant après le dépôt de bilan", estime Jean-Marie Vittonatto, un des ses fondateurs. L'offre à l'époque était pour la forme, mais aujourd'hui nous avons investi sur *Easycash*. La page est tournée."

En fait, le liquidateur judiciaire doit trancher entre, d'une part, la maison mère australienne qui a signé un nouveau contrat de masterfranchise avec *Cash Europe* en Belgique, chargée notamment de gérer le développement de l'enseigne en France et,

d'autre part, les anciens franchisés, qui se sont réunis sous le nom de *Cash Associés*. Aux yeux de maître Olivier Gast, l'avocat de *Cash Europe* qui a mis un nouveau contrat de franchise au point, "la dissidence n'a aucune chance et la licence reviendra logiquement à la maison mère". Philippe de Schompré, un des administrateurs de *Cash Europe*, se montre à son tour optimiste sur la suite des événements : "Une trentaine de magasins a déjà signé. Tout le développement se fera en direct, sans master franchises régionales. C'est ce qu'attendaient les franchisés, qui n'ont jamais quitté le réseau car le concept est bon."

Mais l'issue du débat juridique ne paraît pas aussi claire pour d'anciens franchisés, qui ont continué à exploiter leur magasin, sans franchiseur. "Nous sommes aujourd'hui une société française et le droit français représenté par le liquidateur devrait nous être favorable", souligne l'un d'entre eux, qui, prudent, préfère ajouter : "Nous nous range-



Le mandataire devra choisir entre la maison mère et certains anciens franchisés

rons derrière la décision de justice et nous sommes toujours en contact avec certains anciens franchisés qui ont signé chez *Cash Europe*. Il faudra étudier les propositions de chacun en cas d'avis défavorable du liquidateur." A l'heure où nous écrivons, nous ne connaissons pas encore la réponse des tribunaux.